



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 21 octobre 2020

DLB 2020/378

L'an deux mille vingt et le 21 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Foyer Rural de Nézignan l'Evêque, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

**Date de la convocation :** 15/10/2020

**Affichage de la convocation :** 15/10/2020

**Présents :** Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Lucette ALBERTO, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Stéphanie BARRAU, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJOU, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Patrick CATHALA, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Pierre ALAUX, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Georges LOPEZ, Ghislain TOURREAU, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Alain MAISONNEUVE, Martine VIBAREL, Séverine LOZANO, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Marie-Laure LLEDOS, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Françoise QUEUX, Daniel RENAUD, Rachel SACCUCCI, André BOUDET, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Gérard MARTINEZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

**Excusés :** Gérard ALLARD, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Robert GELY, Joséphine GROLEAU, Caroline LEVANNIER, Laurence MABELLY, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Jean-René PENAS, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE.

**Secrétaire de séance :** Pierre-Marie MARHUENDA

**Objet : Société d'Economie Mixte de Production Energétique Renouvelable (SEMPER) - rapport d'activités 2019**

L'article 1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les représentants des collectivités locales au sein des instances dirigeantes de la société doivent établir annuellement un rapport écrit au comité syndical qui les a désignés.

Monsieur Le Président porte à votre connaissance, les rapports concernant l'exercice 2019 de la Société d'économie mixte de production énergétique renouvelable (SEMPER) dont le siège social est : 27 avenue de Pézenas 34120 Nézignan l'Evêque, joint en annexe (rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels).

Données SEMPER	2016	2017	2018	2019
Capital versé fin d'exercice	999 400	1 000 000	1 000 000	1 590 000
Chiffres d'affaires HT	155 277	115 178	104 362	76 399
Le résultat net	-13 558	13 356	13 765	-24 854
Résultat distribué	---	---	---	---
Masse salariale	89 489	51 668	32 101	54 060

Reçu le 29/10/2020

Au cours de l'exercice social, la SEMPER a réalisé un chiffre d'affaires net de **76 399,05 Euros** contre **104 362,03 Euros** au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué des recettes de la centrale de l'Eco parking de Pézenas et des prestations de co-développement avec Quadran.

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à **160 415,16 Euros** pour l'exercice, contre **109 977,40 Euros** pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants:

- Les autres achats et charges externes ressortent à **62 802,57 Euros** au 31/12/2019 contre **40 661,93 Euros** pour l'exercice précédent,
- Les impôts et taxes ressortent à **4 411,84 Euros** au 31/12/2019 contre **4 040,60 Euros** pour l'exercice précédent,
- Les salaires et traitements ressortent à **54 060,42 Euros** au 31/12/2019 contre **32 101,40 Euros** pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **19 013,64 Euros** au 31/12/2019 contre **13 932,67 Euros** pour l'exercice précédent,
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **20 122,35 Euros** au 31/12/2019 contre **19 237,86 Euros** pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **21 515,75 Euros**, contre **17 527,01 Euros** pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-595,37 Euros** au 31/12/2019, contre **566,50 Euros** au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-24 854,45 Euros** contre un bénéfice de **13 764,75 Euros** au titre du précédent exercice.

Le SICTOM détient 43,01% du capital social de 1 590 000 € au 31/12/2019.

Le Comité Syndical est invité à prendre acte du rapport d'activités 2019 de la SEMPER.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport d'activités 2019 de la SEMPER, annexé à la présente.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.



Le Président,

**Sébastien FREY**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 29.10.2020 et de sa publication le 29.10.2020

A Nézignan l'Évêque, le 29.10.2020.